



Dispute verbale et menace de mon ex

Par **nico23**, le **07/02/2010 à 22:23**

Bonjour,

je voudrais savoir quels sont mes droits si mon ex petit ami(avec qui j ai ue une fille l an dernier): me surveille tous le temps sur mes faits et gestes, commence une dispute devant mes enfants, me menace verbalement en me disant qui veux m enlever la garde de ma fille, me provoque jusqu a ce que je le gifle(en dehors de la prescense de mes enfants), me donne(des dvd et autres) ou me laisse des affaires chez moi expret. J ai peur que l ont m enleve mes enfants suite a tous se qu il pourrait dire contre moi si l ont va jusqu au tribunal

Par **Marion2**, le **07/02/2010 à 22:32**

Bonsoir,

Vivez-vous ensemble ?

Pour votre fille, je vous conseille vivement de saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire, mais si vous avez de faibles revenus, vous retirez au greffe du TGI un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Si le bail de votre logement est à votre seul nom, vous mettez ses affaires dehors et vous changez la serrure ou vous mettez un nouveau verrou.

S'il vous harcèle, n'hésitez pas à déposer une plainte auprès de la Gendarmerie ou

directement par courrier recommandé AR auprès du procureur.
Contactez une Assistante Sociale qui pourra vous aider.

Bon courage.